



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 SEP. 2023 Publiée, le 26 SEP. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.6.16	RESSOURCES HUMAINES Création d'un poste de gestionnaire administratif à la Maison de l'Enfance

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison de la mutation d'un agent occupant les fonctions d'agent d'accueil de la Maison de l'Enfance au 7 octobre 2023 il convient de le remplacer.

Un avis d'appel à candidatures a donc été publié. Les entretiens préalables au recrutement ont été fructueux. La candidate retenue n'étant pas titulaire de la fonction publique, il est proposé de créer un poste de catégorie C de la filière administrative.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le tableau des emplois ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **CRÉE** un emploi permanent à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2023 permettant le recrutement d'un gestionnaire administratif à la Maison de l'Enfance, ouvert sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Le Maire,
Nadine YOU**

Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230920-236_16-01-RES-24/09/2023

